

ADMISSION EN LIGNE

Lorsque votre hospitalisation est programmée à l'issue de votre consultation, l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM) met à votre disposition un service numérique qui vous permet de réaliser votre admission en ligne.

Ce service vous permettra de faciliter votre parcours lors de vos prochains rendez-vous. Il faut vous munir de :

- La fiche d'hospitalisation remise par le secrétariat du médecin ;
- La pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour ou passeport, livret de famille pour les enfants sans pièce d'identité) ;
- La carte vitale ou d'une attestation d'affiliation à un organisme d'assurance maladie;
- Pour les victimes d'accident du travail : le volet n°2 de la déclaration datée remise par l'employeur ;
- La carte de mutuelle ou de l'assurance santé complémentaire (recto/verso) ou de l'attestation CSS (contrat santé solidaire)

L'identité de la personne à prévenir et ses coordonnées vous seront également demandées.

Chargement du formulaire...

Arrière plan de la tête

